

Paris, le 10 janvier 2022

Adresse aux parlementaires

Le vote de la loi d'accélération des éoliennes serait une nouvelle erreur historique

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Vous vous apprêtez à voter ce mardi 10 janvier pour ou contre la loi d'exception proposée par le gouvernement et visant notamment à accélérer l'implantation d'éoliennes.

Cette loi, si elle était adoptée, serait une nouvelle erreur historique pour notre pays après celle, il y a 10 ans, de l'abandon progressif du nucléaire.

Depuis le choc pétrolier et le plan Messmer de 1974, la France a accéléré sa souveraineté énergétique en développant un mix électrique basé sur ses 58 réacteurs nucléaires et ses barrages. Grâce à ce mix nucléaire/renouvelable pilotable - qui a largement fait ses preuves - notre pays a, au cours des années, diminué sa dépendance aux énergies fossiles et est devenu un des pays les plus exportateurs d'électricité dans le monde lui permettant de financer ses importations de pétrole ou de gaz. Cette solution a contribué à assurer la compétitivité de nos entreprises et à baisser la facture d'électricité des français qui, jusqu'à l'année dernière, était une des moins chères de l'Union européenne.

La loi de baisse du nucléaire à 50% du mix électrique, la loi de libéralisation des éoliennes de 2013, la fermeture symbolique de Fessenheim, l'arrêt du projet Astrid, ont contribué au délaissement de notre fleuron industriel nucléaire, ainsi qu'à un développement incontrôlé des éoliennes dans nos campagnes et nos littoraux. Ces dernières n'ont produit en 2020 que 1,6% du mix énergétique primaire consommé en France selon les chiffres du ministère de l'Écologie face aux 40% produit par les centrales nucléaires. Pour autant notre parc nucléaire aura coûté 90 milliards et les éoliennes entre 100 et 150 milliards d'euros facturés aux consommateurs ou aux contribuables auxquels il convient d'ajouter les 100 milliards d'euros annoncés par Xavier Piechazyck, Président de RTE pour le raccordement de celle-ci au réseau.

Pour justifier l'accélération de leurs installations, l'objectif affiché par l'Union européenne et le gouvernement était d'assurer notre décarbonation. Cela n'a aucun sens car associer ou remplacer le nucléaire décarboné par une électricité intermittente qui doit être couplée à une centrale thermique au gaz ou au charbon n'a aucun bienfait climatique.

Pire, les pays qui ont choisi ce modèle voient leurs émissions de gaz à effet de serre exploser. C'est ainsi que l'Allemagne qui a le record d'éoliennes fait fonctionner à plein régime ses centrales au charbon au moment où il n'y pas de vent. Résultat : en 2022, notre voisin avec 500 gCO₂eq/kWh* a émis 5 fois plus de gaz à effet de serre que la France avec 100 gCO₂eq/kWh*(*source Electricitymap.org) Sans compter les particules fines contenant uranium et mercure projetées dans le ciel européen. Alors, voulons-nous prendre comme modèle le mauvais élève de l'Union Européenne ?

Cette politique d'accélération en France des énergies intermittentes est dramatique pour notre pays qui est un des plus vertueux en Europe pour sa politique climatique. Conscient de ce paradoxe, le gouvernement se justifie en nous faisant croire que l'installation d'éoliennes ou de panneaux solaires assureraient notre souveraineté énergétique. Vaste illusion ! Si le vent ou le soleil sont bien exploités en France, aucun des outils industriels nécessaires pour produire cette électricité intermittente n'est

conçu ou construit par des entreprises françaises. L'essentiel des panneaux solaire sont produits en Chine, 65% des éoliennes terrestres installées en France sont allemandes et 30% danoises. Et encore les très graves difficultés financières des fabricants d'éoliennes Général Electric, Vestas ou Siemens-Gamesa, qui perdent actuellement des milliards d'euros, font craindre un nouveau dumping de la Chine sur cette filière.

A court d'argument, le gouvernement insiste : les éoliennes pourraient être rapidement implantées en attendant les nouvelles centrales nucléaires plus longues à installer. Cela ne tient pas la route. Pour produire l'équivalent de la seule centrale nucléaire de Bugey installée sur 1km² il faudrait 13 fois la centrale de 80 éoliennes installée sur 80km² au large de la Baule (l'équivalent de 1.000 éoliennes en mer sur 1.000 km² ou 5.000 éoliennes sur terre soit les deux tiers de celles déjà installées en France). Dans ce contexte de crise énergétique, il est d'ailleurs incroyable d'apprendre que le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Fessenheim a été rendu définitivement inutilisable par lessivage et que le réacteur 2 est susceptible de subir le même sort ce mois-ci.

Tout cela n'est pas sans susciter chez nos concitoyens une indignation considérable d'autant que cette loi avançant des objectifs écologiques supprime en réalité toute protection des espèces protégées. Elle prévoit en effet de stériliser tout recours sur le fondement de la défense de la biodiversité au prétexte que le déploiement des éoliennes s'intégrerait dans un intérêt général majeur. Comment envisager que des élus de la République progressistes et écologistes puissent cautionner une telle loi, véritable forfaiture environnementale ?

N'en déplaise aux lobbys de la filière éolienne à la manœuvre, voter cette loi consisterait, en pleine crise énergétique, à accoler son nom à un texte indigne de la grande histoire de notre pays et de sa souveraineté énergétique, fierté des Français.

Nous vous prions d'agrèer, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'expression de notre haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Fabien Bouglé'.

Fabien Bouglé*

*Expert en politique énergétique

Auteur des livres Eoliennes la face noire de la transition écologique (janv. 2022, Edition du Rocher)
et Nucléaire les vérités cachées (oct. 2021 Edition du Rocher)

00 33 (0)6 82 86 22 14, bouglfabien@gmail.com